



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

## **Rapport de maintenance** **ANSSI-CC-2017/50-M02**

**ST33J2M0 A05**

**Certificat de référence : ANSSI-CC-2017/50**

*Paris, le 9 avril 2020*

*Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD  
[ORIGINAL SIGNE]



## Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information  
Centre de certification  
51, boulevard de la Tour Maubourg  
75700 Paris cedex 07 SP

[certification@ssi.gouv.fr](mailto:certification@ssi.gouv.fr)

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

## 1. Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2017/50, ST33J2M0 A02. <i>Certifié par l'ANSSI le 21 août 2017 sous la référence ANSSI-CC-2017/50.</i>
[SUR]	Procédure ANSSI-CC-SUR-P-01 – Surveillance des produits certifiés.
[R-S01]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2017/50-S01, 18 avril 2019.
[R-S02]	Rapport de surveillance ANSSI-CC-2017/50-S02, 27 février 2020,
[MAI]	Procédure ANSSI-CC-MAI-P-01 Continuité de l'assurance.
[R-M01]	Rapport de maintenance ANSSI-CC-2017/50-M01, 18 avril 2019.
[IAR]	Impact analysis report – Evolution for ST33J2M0, référence SMD_33J_SIA_18_001, révision H, 26 novembre 2019.
[RM-Lab]	Evaluation technical report addendum – Perceval project, référence Perceval3_ETR_ADD_v1.0/1.0, 10 mars 2020.
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[CCRA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.

## 2. Identification du produit maintenu

Le produit objet de la présente maintenance est le microcontrôleur « ST33J2M0 A05 » développé par la société *STMICROELECTRONICS*.

Le microcontrôleur « ST33J2M0 A02 » a été initialement certifié sous la référence ANSSI-CC-2017/50, voir référence [CER]. Il a déjà fait l'objet d'une maintenance sous la référence ANSSI-CC-2017/50-M01, voir référence [R-M01].

La version maintenue du produit est identifiable par sa référence « A05 ». La configuration est identique à celle décrite dans [CER]. Des guides ont été mis à jour depuis la certification initiale, voir [R-S02].

### 3. Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité [IAR] mentionne la suppression et l'ajout de sites impliqués dans le cycle de vie du produit :

- suppression du site STMicroelectronics Shenzhen en tant que *Warehouse* site, cependant il reste présent dans le cycle de vie en tant que site de *BackEnd* ;
- ajout du site AMKOR TECHNOLOGY TAIWAN, INC (ATT) – T6 (AMKOR ATT6) en tant que site de *BackEnd* ;
- ajout du site STMicroelectronics d.o.o Ljubljana (ST Ljubljana) en tant que site de développement.

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport d'évaluation partielle, voir [RM-Lab], pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

### 4. Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur. Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

### 5. Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, version 2.1, June 2012 ».

#### *Reconnaissance européenne (SOG-IS)*

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



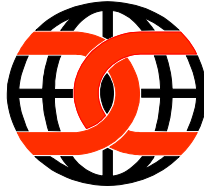
---

<sup>1</sup>La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : [www.sogis.org](http://www.sogis.org).

### ***Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)***

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>1</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information  
Centre de certification  
51, boulevard de la Tour Maubourg  
75700 Paris cedex 07 SP

[certification@ssi.gouv.fr](mailto:certification@ssi.gouv.fr)

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord :  
[www.commoncriteriaportal.org](http://www.commoncriteriaportal.org).